

ON N'EST PAS DES PIGEONS

## Les Belges vont-ils devoir payer s'ils ne se présentent pas à un rendez-vous médical ?



© Getty Images

11 mai 2024 à 13:40 - mise à jour 11 mai 2024 à 13:45 · ⌚ 2 min

INFO Par Céline Liegeois 🇧🇪 La Une

PARTAGER



Écouter l'article

**P**our éviter que des patients ne se présentent pas à leur rendez-vous médical, sans prévenir, la France va instaurer une "taxe lapin". 5 euros à payer en cas de non présence. En Belgique, doit-on s'attendre à une taxe similaire ?

En France, la **taxe lapin** prévoit de faire payer **5 euros** aux patients qui *ne se présentent pas à leur rendez-vous* médical sans prévenir... S'il pose un lapin.

*6 à 10% des patients ne se présentent pas à leur rendez-vous*

Une mesure en réponse à un constat. Selon l'**Académie nationale de médecine et le Conseil national de l'ordre des médecins**, "*Plusieurs enquêtes suggèrent que chaque semaine, 6 à 10% des patients ne se présentent pas à leur rendez-vous, ce qui correspond à une perte de temps de consultation de près de deux heures hebdomadaire pour le médecin [...]*"



Salle d'attente vide © Getty Images

## Qu'en est-il en Belgique ?



FIL ACTU INFO ÉLECTIONS SPORT RÉGIONS CULTURE ENVIRONNEMENT BIEN-ÊTRE TECH VIE PRATIQUE

Comme le rappelle le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO), le Code de **déontologie** a déjà prévu ce cas de figure.

*"Le commentaire de l'article 33 du Code de déontologie médicale 2018 rappelle que **le médecin ne peut pas percevoir des honoraires pour un rendez-vous qu'un patient n'a pas respecté**. Par contre, il peut réclamer à son patient un **dédommagement raisonnable** s'il démontre qu'il a **subi un dommage** à cause du non-respect de ce rendez-vous. Le patient doit avoir été préalablement correctement informé des conditions d'application d'un tel dédommagement. Cette indemnisation doit rester **raisonnable** et respecter les dispositions du Code de droit économique [...]"*

Un dédommagement **raisonnable** est donc possible, à condition d'avoir **informé le patient au préalable** des conditions d'application.

Bien souvent, un **SMS reçu la veille** vous rappelle votre rendez-vous, parfois aussi ce qu'il adviendra si vous oubliez de prévenir en cas d'absence. Et vous l'avez peut-être déjà constaté, médecins, dentistes ou kinés sont déjà de plus en plus nombreux à annoncer la couleur dans leur salle d'attente : un rendez-vous manqué sera **facturé** s'il n'a pas été annulé au moins **24 heures** à l'avance. Hors cas de force majeure, bien sûr.

 Écouter
 Dictionnaire
 Traduire



Patients absents © Getty Images

## Un manque à gagner et une place en moins pour un patient

Le problème, toujours trop fréquent, ne touche pas que la **communauté médicale**. Les **restaurateurs** en font aussi souvent les frais. Certains allant jusqu'à demander un **acompte au moment de la réservation** ou à mettre sur **liste noire** les irrespectueux qui laissent une table vide dans leur établissement.

Dans l'horeca ou les soins de santé, un rendez-vous non annulé représente toujours un **manque à gagner**. Mais quand il s'agit d'un médecin, c'est également une **place de moins pour un patient !**

Et c'est bien l'objectif de la taxe lapin voulue par Gabriel Attal, **permettre aux Français de trouver un rendez-vous dans un délai acceptable**. Concrètement, les 5 euros pourraient être retenus grâce à l'empreinte de carte bancaire prise par les plates-formes de rendez-vous. Les médecins auraient le loisir de l'appliquer, ou pas. Ces derniers sont partagés. Si certains saluent la mesure, d'autres sont favorables à plus de pédagogie, ne voyant pas dans cette "taxe lapin" une solution pérenne.

---

Retrouvez "On n'est pas des pigeons" du lundi au vendredi à **18h30 sur la Une** et en [replay sur Auvio](#).

Sur **Vivacité**, du lundi ou vendredi de **10h30 à midi**, pour **SOS Pigeons**.

Pour plus de contenus inédits, [rendez-vous sur notre page Facebook](#) et [sur YouTube](#).

**Vous voulez nous contacter ?**

Vous vous posez une question ? Face à une incompréhension ? Une arnaque à dénoncer ? Que vous soyez victime ou juste témoin, écrivez-nous à [sospigeons@rtbf.be](mailto:sospigeons@rtbf.be) ou contactez-nous via le formulaire ci-dessous.

Expliquez-nous votre situation :

Envoyez-nous vos photos ou vidéos (optionnel) :



Glissez votre fichier ici  
— ou —

 PARCOURIR

ETAPE SUIVANTE

**Inscrivez-vous  
aux newsletters  
de la RTBF**

Info, sport, émissions, cinéma... Découvrez l'offre complète des newsletters de nos thématiques et restez informés de nos contenus

[Je m'inscris](#)

PARTAGER      

Tous les sujets de l'article

[On n'est pas des pigeons](#)

[La Une](#)

[Bien-être](#)

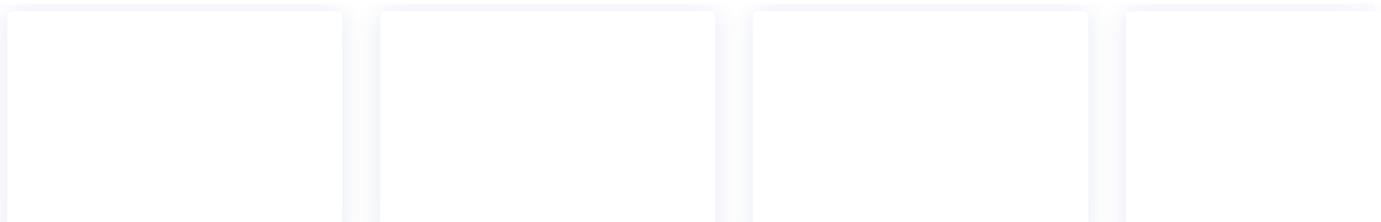
[Santé](#)

[Taxe](#)

[Médecin](#)

[no-show](#)

## ARTICLES RECOMMANDÉS POUR VOUS



BELGIQUE

**Santé : le Centre d'expertise des soins de santé KCE plaide pour la reconnaissance de l'endométriose comme maladie chronique**

04 avr. 2024 à 07:45 • 4 min

ON N'EST PAS DES PIGEONS

**Acheter son véhicule neuf en Allemagne est de plus en plus intéressant**

27 mars 2024 à 14:42 • 4 min

ON N'EST PAS DES PIGEONS

**Pénurie de médicaments dans nos pharmacies : une stratégie économique des "big pharma" ?**

20 mars 2024 à 17:34 • 4 min

BELGIQUE

**Santé : de plus en plus de Belges francophones renoncent aux soins médicaux par manque d'argent**

20 mars 2024 à 06:00 • 2 min



Disponible sur Google Play



Disponible sur App store

Suivez-nous

Thématiques



Services



L'Actu décryptée



Radios



Émissions



Nous contacter



Copyright © 2024 RTBF

[Déclaration d'accessibilité](#) [Mentions légales](#) [Conditions Générales](#) [Politique des Cookies](#)

[Modifier les cookies](#) [Droit à l'oubli](#) [Vie privée](#) [Mon RTBF](#)

cim internet